

Commune d'ESCOLIVES STE CAMILLE (Yonne)

COMPTE RENDU RÉUNION

de CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016

L'an deux mil seize, le dix mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Mme ALFARO Josette, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes ALFARO Josette, BILLOTTE Karine, BRAS Hélène, CLOP Anita, MARCHAL Ambre et MM BIRTEGUE Pascal, BORGNAT Benjamin, BIZET Jean-François, D'ANNOUX Bruno, HISQUIN Yvan, KUPRESKI Sacha, LUBRANO Eric, REGITZ Jean-Philippe, REGNART Mathieu et VANTHEEMSCHE Philippe.

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HISQUIN Yvan

ORDRE DU JOUR :

- I – TARIFS**
- II - Renouvellement Un Emploi Avenir et Un Contrat Unique d'Insertion**
- III - Renouvellement ligne de Crédit de Trésorerie**
- IV - Acquisition parcelle réservée au PLU**
- V - Programmes d'Investissement 2016**
- VI - Convention avec les Guides de l'Yonne pour le site archéologique (REPORTÉ)**
- VI - Remise aux normes de l'Electricité au local technique ZA**
- VII - Changement Un délégué au SDEY**
- VIII - Questions diverses**

Mme le Maire procède à la lecture du compte rendu du 28 Janvier 2016 qui n'appelle aucun commentaire

I – TARIFS :

Mme le Maire présente au conseil une ébauche de budget primitif pour 2016 du service de l'Eau et de l'Assainissement afin de discuter sur les tarifs applicables à compter de la prochaine facturation (fin avril).

Pour rappel : le m3 d'eau est à 1,52 € HT – le m3 d'eau assainie : 0,98 € HT – l'accès au réseau d'eau/an : 63,26 € HT et l'accès au réseau assainissement /an : 31,50 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement à hauteur de deux pour cent.

II – Renouvellement Un emploi avenir et Un CUI :

Mme le Maire informe le conseil municipal

- 1) que le contrat emploi avenir de Mme Sabrina JACQMIN agent au restaurant scolaire est arrivé à son terme pour la 1^{ère} année au 8 mars.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le renouvellement pour UN AN à compter du 9 mars 2016 à raison de 35 heures par semaine avec une augmentation de 1% sur le coût brut horaire de SMIC, soit 9,77 € bruts de l'heure.

- 2) Que le contrat Unique d'Insertion de M Michel BONFANTI agent au restaurant scolaire et sur le ménage du Centre de Loisirs arrive à son terme le 22 mars 2016 pour sa 1^{ère} année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le renouvellement pour UN AN (selon la législation) à compter du 23 mars 2016 à raison de 35 Heures par semaine, avec une augmentation également de 1% sur le coût horaire brut de SMIC, soit 9,77 € bruts de l'heure

- 3) Mme le Maire demande au conseil municipal d'ACCEPTER l'augmentation de 1% également sur les renouvellements effectués en novembre pour M GUYOT Quentin et au 9 Janvier pour M LACARRIERE Vincent, à compter du 1^{er} mars 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour appliquer cette augmentation à compter du 1^{er} mars 2016.

III – Renouvellement Ligne de Crédit de Trésorerie :

Mme le Maire informe le conseil municipal que la contrat concernant la ligne de trésorerie ouverte auprès de la BPBFC de 120 000 € arrive à son terme le 28 mars 2016. Elle a été utilisée une seule fois fin 2015 pour 70 000 € qui viennent d'être remboursés. Du 28/3/2015 au 28/3/2016, nous avons payés 364,74 € d'intérêts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le renouvellement de ce contrat auprès de la BPBFC selon les mêmes conditions : 120 000 € sur 1 an et les intérêts calculés sur l'EURIBOR 3 mois avec des paiements trimestriels selon les sommes utilisées. La commission d'engagement est de 0,20 % du montant de l'ouverture de crédit.

IV – Acquisition Parcelle réservée au PLU :

La commune a exercé son droit de préemption sur la parcelle AI 134 appartenant aux conjoints JEANDEAUX, car une partie de cette parcelle est réservée au PLU envisageant un passage continu de la Rue Suzanne Brisset au Sentier de la Vallée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour cette acquisition au prix de 200 € et mandate Mme le Maire pour signer l'acte en l'étude de Me Lambert Tapie.

V – Programmes d'Investissement 2016 :

1) Jean-Philippe Regitz expose au conseil municipal le projet d'aménagement du parc de jeux, situé à La Cour Barrée. Ce projet composé de plusieurs agrès et équipements sportifs s'élève à un montant total arrondi de 22.000 € TTC

2) Suite à un problème récurrent de chauffage dans les classes maternelles et des factures exponentielles de gaz, Philippe VANTHEEMSCHE rend compte aux élus des divers avis de professionnels en chauffage contactés pour remédier à ce dysfonctionnement.

Un chauffagiste propose l'installation d'une chaudière murale pour chauffer la salle d'évolution et la classe petite section, afin d'assurer une meilleure répartition de chauffe et ainsi supprimer la ventilation à air pulsé de la salle d'évolution (coût entre 16000,00 et 21000,00 €).

Les deux autres professionnels recommandent des travaux d'isolation avant d'envisager toute modification de l'installation.

Sur ce constat, des devis ont été demandés pour la rénovation de toutes les menuiseries des 3 classes, de la salle de motricité, des couloirs et de la salle polyvalente.

3 entreprises ont répondues :

- Beaujour : 58200,00 €
- MGC : 89895,60 €
- Pichon : en attente

Dans le même temps 3 bureaux d'études thermiques ont été saisis pour nous présenter des devis d'audit énergétique exhaustif sur l'ensemble des bâtiments.

3 cabinets ont répondu : ABamo, Thermiconseil et 3IA.

Avec l'aide de M Bodo architecte du CAUE un cahier des charges sera rédigé et transmis à ces experts afin de réaliser des propositions comparables.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'inscrire ce projet aux programmes d'investissement 2016

3) Suite à la visite de Philippe BODO du CAUE concernant une réhabilitation du café, la première opération de travaux de première urgence à réaliser est bien évidemment la toiture. Philippe VANTHEEMSCHE rend compte des premiers devis arrivés.

- Entreprise DA-SILVA : 19551,52 €
- Entreprise COSTA : 20578,66 €
- Entreprise FAUCONNET : 21120,36 €

A savoir que l'ABF imposent des tuiles Montchanin losangées et des rives en ruellée et non en zinc (compris dans les devis Fauconnet et Da Silva, supplément à prévoir pour Costa).

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'inscrire ce projet aux programmes d'investissement 2016

4) Suite à une proposition de la commission enfances et jeunesse de créer un jardin ludique autour le l'arbre de la cour d'école, Philippe VANTHEEMSCHE fait part des propositions pour l'entourage de ce futur jardin au milieu de la cour.

Devis FPCP : 7019 ,52 €

Devis Puisaye paysage : 4419,45 €

Devis Créative clôtures : 4334,39 € ou 7737,65 €

Devis Fer Forge et Tradition : 2900,00 € sans pose et peinture ou 6384,00 toutes options.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de reporter l'inscription de ce projet à un prochain conseil.

VI – Convention avec les Guides de l'Yonne : (REPORTÉ)

VI – Remise aux normes de l'Electricité au local technique zone artisanale :

Eric LUBRANO présente au conseil municipal deux devis qu'il a reçu :

- Stéphane JEANDEAUX : 1097,40 € HT
- Christophe BUREAU : 1383,60 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le devis de Mr JEANDEAUX d'un montant de 1097,40 € HT et mandate Mme le Maire pour la signature du devis.

VII – Changement d'un délégué au SDEY :

Mme le Maire se propose pour remplacer M Pascal BIRTEGUE, démissionnaire, au poste de 2^{ème} délégué au SDEY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour ce remplacement

VIII – Questions diverses :

- A) Aide exceptionnelle : Un agent de la commune sollicite une aide pour la réparation d'urgence de son véhicule, lui permettant de venir au travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE SON ACCORD** pour une aide de 400 € à rembourser sur 10 mois suivant une convention rédigée entre l'agent et la commune. Ces remboursements seront pris sur le salaire de l'agent, soit 40 € par mois.

- B) Enquête Publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de produits laitiers frais sur le territoire de la commune de Monéteau.
Le dossier d'enquête est à la disposition des administrés depuis le début, soit le 15/02/2016. Un avis a été inséré sur le site de la commune, mais aucun commentaire ou visite n'a été fait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour cette extension d'exploitation.

- C) Commission fleurissement :

M Jean-Philippe REGITZ demande à être nommé délégué titulaire à la place de M Matthieu REGNART à la commission fleurissement.

Le conseil municipal **DONNE son ACCORD**.

- D) Cotisations AMF 2016 et Route Touristique des Vignobles de l'Yonne

Le conseil municipal **DONNE SON ACCORD**

- pour la cotisation 2016 qui est de 130,58 € regroupant la cotisation AMF 89 et AMF Nationale.

Le conseil municipal **NE DONNE PAS SON ACCORD**

Pour la cotisation 2015 à la Route Touristique des Vignobles de l'Yonne d'un montant de 107 € qui n'a pas été versée car c'est une cotisation à régler par la communauté de commune.

- E) Subvention à l'association « Les Compagnons du Lavoir » :

Le conseil municipal sursoit à la décision de subvention dans l'attente d'éléments complémentaires concernant le projet de réhabilitation du lavoir.

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commission budget se réunit le mardi 22 mars et que la prochaine réunion pourrait être programmée au niveau du conseil le **JEUDI 24 mars**.

Le Maire, Josette ALFARO